



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 16 mars 2005 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2005-387

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 9 - 75 660,73 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 9 - 314 590,64 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 8 - 4 740,25 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 7 - 165 436,29 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 9, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 9, la liste des réquisitions numéro 8 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 7 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 9	Pièces de comptes à payer	75 660,73 \$	28 février au 4 mars 2005
Liste PD numéro 9	Pièces de comptes à payer	314 590,64 \$	28 février au 4 mars 2005
Liste des réquisitions numéro 8	Pièces de comptes à payer	4 740,25 \$	28 février au 4 mars 2005
Liste des embauches numéro 7	Embauches de personnel temporaire	165 436,29 \$	21 au 25 février 2005

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-388

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-08 - 340 014,15 \$ - PÉRIODE DU 24 FÉVRIER AU 2 MARS 2005

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-08 d'un montant total de 340 014,15 \$ pour la période du 24 février au 2 mars 2005.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-389

**FERMETURE DES RUES LAURIER, BOOTH, DE VERDUN ET SAINT-ÉTIENNE
LES 1^{er} ET 2 JUILLET 2005 DANS LE CADRE DE LA FÊTE DU CANADA
ORGANISÉE PAR LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Jean-Marc Robillard de la Commission de la capitale nationale à fermer complètement les rues Laurier, Booth, Saint-Étienne et de Verdun dans le cadre de la Fête du Canada, de la façon suivante :

RUE	ENTRE	DATE	HEURE
Laurier	Boulevards Saint-Laurent et Sacré-Cœur	1 ^{er} juillet 2 juillet	6 h 30 à 24 h 0 h à 1 h
Laurier	Boulevards Saint-Laurent et Maisonneuve	1 ^{er} juillet 2 juillet	21 h à 24 h 0 h à 1 h
Laurier	Boulevards Saint-Laurent et Maisonneuve / Pont Portage – direction nord seulement (avec possibilité de laisser une voie en direction nord)	1 ^{er} juillet 1 ^{er} au 2 juillet	6 h 30 à 9 h 21 h à 1 h
Booth De Verdun	Rue Laurier et la frontière Québec-Ontario Rues Laurier et de Notre-Dame-de-l'Île	1 ^{er} juillet 1 ^{er} juillet 2 juillet	7 h 30 à 8 h 30 6 h 30 à 24 h 0 h à 1 h
Saint-Étienne	Rues Laurier et de Notre-Dame-de-l'Île	1 ^{er} juillet 2 juillet	6 h 30 à 24 h 0 h à 1 h

À l'exception des véhicules d'urgence, des autobus de la Société de transport de l'Outaouais, des résidents du secteur touché ainsi que des détenteurs de laissez-passer de la Fête du Canada, le tout selon les conditions suivantes :

- respecter les normes de la signalisation routière du Québec et/ou de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- assurer une entente avec les Services de sécurité-incendie et de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation aux carrefours;
- assurer un nombre suffisant de personnes adultes en devoir avec veste rouge pour diriger et contrôler la circulation;
- assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- ramasser les ordures engendrées par cet événement;
- assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville de Gatineau;
- dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir à la division des fêtes et des festivals du Module de la culture et des loisirs, au plus tard deux semaines avant l'événement, les formulaires d'assurances « Responsabilité et indemnisation » et « Responsabilité civile générale » (3 000 000 \$).

Adoptée

CE-2005-390

MODIFICATIONS TEMPORAIRES À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR DIFFÉRENTES RUES SITUÉES PRÈS DU PARC LA BAIE, DU VENDREDI 2 SEPTEMBRE AU LUNDI 5 SEPTEMBRE 2005 DANS LE CADRE DU FESTIVAL DE MONTGOLFIÈRES DE GATINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Corporation du Festival de montgolfières de Gatineau à modifier temporairement la réglementation de la circulation et du stationnement sur différentes rues situées près du parc la Baie et énumérées ci-dessous :

Stationnement interdit en tout temps sur les deux côtés des rues suivantes :

- rue du Prince-Albert;
- rue Robitaille, entre les rues Aberdeen et de la Baie;
- rue Saint-Antoine, entre les rues Saint-Louis et Jacques-Cartier;
- rue Aberdeen, entre les rues Saint-Antoine et de la Baie;
- rue Saint-Louis, entre les rues de la Baie et Suzanne;
- rue de la Baie, entre les rues Jacques-Cartier et Saint-Louis;
- rue Bruyère, entre la rue Saint-Antoine et le boulevard Gréber;
- rue Jacques-Cartier, entre le boulevard Gréber et la rue Saint-Louis.

De plus, ce comité autorise la Corporation du festival de montgolfières de Gatineau à décréter un sens unique temporaire, en direction nord, sur le tronçon de la rue de la Baie compris entre les rues Saint-Antoine et Saint-Louis et de fermer l'accès à la partie de la rue Saint-Antoine comprise entre les rues de la Baie et Jacques-Cartier, excepté pour les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et les véhicules autorisés, dans le cadre du Festival de montgolfières de Gatineau, le tout selon les conditions suivantes :

- respecter les normes de la signalisation routière du Québec et/ou de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation aux carrefours;
- assurer un nombre suffisant de personnes adultes en devoir avec veste rouge pour diriger et contrôler la circulation;
- assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement.

Adoptée

CE-2005-391

SOUMISSION 2005 SP 009 - CONCESSION ALIMENTAIRE ET BAR AU 200, PROMENADE DU PORTAGE - ACCEPTATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES, DE LA GRILLE D'ÉVALUATION, NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les documents d'appel d'offres public pour la concession alimentaire et bar au 200, Promenade du Portage comprenant les cahiers suivants : cahier des charges générales, cahiers des charges particulières, devis, bordereau de soumission (proposition de redevance).

Ce comité nomme les membres du Comité de sélection des soumissions, suivants :

- Michel Philion, chef de division par intérim, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, division plateaux et équipements;
- Yves Larocque, responsable des services à la clientèle, maison de la culture;
- Daniel-Émile Dubois, coordonnateur, Service d'évaluation et transactions immobilières;
- Un représentant de la division de l'approvisionnement du Service des finances à titre de secrétaire du comité et observateur.

Adoptée

CE-2005-392 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-08 - 261 969,32 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-08, d'un montant total de 261 969,32 \$ pour la période du 22 au 28 février 2005.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-393 **DEMANDE DE PARTENARIAT - CENTRE DE PLACEMENT SPÉCIALISÉ DU PORTAGE - DÉMÉNAGEMENT DE CINQ REMISES - COÛTS ESTIMÉS DE L'ÉQUIPEMENT SPÉCIALISÉ POUR LE TRANSPORT ET DE LA MAIN-D'OEUVRE - 1 569,28 \$**

CONSIDÉRANT QUE le Centre de placement spécialisé du Portage situé au 98, rue Lois, a fait parvenir une demande à monsieur le maire Yves Ducharme, en date du 10 janvier 2005, sollicitant l'aide de la Ville afin de les aider à déménager cinq remises, avant la fin mars 2005;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de placement spécialisé du Portage a débuté en janvier, son projet de formation dans le domaine de la construction en collaboration avec le ministère des Ressources humaines et Développement des compétences Canada, qui permet à dix jeunes d'apprendre des techniques de travail et de pratiquer un métier de la construction;

CONSIDÉRANT QUE ces cinq remises sont fabriquées par les participants au cours de leurs ateliers et seront redistribuées gratuitement à des organismes communautaires de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde au Centre spécialisé du Portage, la demande d'aide afin de déménager les cinq remises d'ici la fin mars 2005.

Ce déménagement représente les coûts de l'équipement spécialisé pour effectuer le transport et la main-d'œuvre, au montant total de 1 569,28 \$ plus les avantages sociaux.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-394

PARTICIPATION DE MONSIEUR RICHARD CÔTÉ AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU TRANSPORT ET DES ROUTES - 10 AU 12 AVRIL 2005 - LAVAL - 1 500 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Richard Côté à participer au congrès de l'Association québécoise du transport et des routes qui se tiendra à Laval du 10 au 12 avril 2005 pour une dépense maximale de 1 500 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 634,94 \$ à l'ordre de l'Association québécoise du transport et des routes, 533, rue Ontario Est, bureau 206, Montréal, Québec, H2L 1N8, pour couvrir les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30022	1 500 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-395

PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL - ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC À QUÉBEC - 28 AU 30 AVRIL 2005 - 26 000 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les membres du conseil, André Levac, R. Alain Labonté, Lawrence Cannon, Louise Poirier, Simon Racine, Thérèse Cyr, Paul Morin, Richard Côté, Aurèle Desjardins, Luc Montreuil et Jocelyne Houle à participer aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra à Québec du 28 au 30 avril 2005 pour une dépense maximale de 26 000 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 9 805,84 \$ à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal, Québec, H3A 2M7, concernant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30026	2 363 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30025	2 363 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30023	2 363 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30022	2 364 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30020	2 364 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30019	2 364 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30018	2 364 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30015	2 364 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30013	2 364 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30011	2 363 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30010	2 364 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-396

PARTICIPATION DE MESSIEURS ANDRÉ LEVAC ET RICHARD JENNINGS À UNE ACTIVITÉ POUR LE 30^e ANNIVERSAIRE DU PATRIMOINE D'AYLMER – 60 \$ ET SUBVENTION DE 25 \$ DE MONSIEUR SIMON RACINE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs André Levac et Richard Jennings à participer à une activité spéciale le 17 avril 2005, au profit de l'Association du patrimoine d'Aylmer au montant de 60 \$.

De plus, ce comité autorise monsieur Simon Racine à subventionner cette activité pour un montant de 25 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 85 \$ à l'ordre de l'Association du patrimoine d'Aylmer, Case postale 476, Gatineau, Québec, J9H 5E7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11409-972	25 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11403-972	30 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11401-972	30 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-397

PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE LA MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE - 31 MARS 2005 – 360 \$ ET SUBVENTION DE 60 \$ DU CONSEILLER RICHARD JENNINGS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les conseillers André Levac, Paul Morin, Joseph De Sylva, Aurèle Desjardins, Luc Montreuil et Yvon Boucher à participer à une activité organisée au profit de la Maison Mathieu-Froment-Savoie, le 31 mars 2005.

De plus, ce comité autorise monsieur Richard Jennings à subventionner cette activité pour un montant de 60 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 420 \$ à l'ordre de la Maison Mathieu-Froment-Savoie, à l'attention de madame Suzanne Fitzback, 55, rue du Couvent, Gatineau, Québec, J9H 3C8, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	60 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11403-972	60 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11416-972	60 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions
11414-972	60 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11412-972	60 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11411-972	60 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11401-972	60 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-398

**PARTICIPATION DE MONSIEUR MARC BUREAU ET MADAME THÉRÈSE CYR
À UNE ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR L'AVANCEMENT
DES NATIONS UNIES LE 2 AVRIL 2005 À GATINEAU - 50 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Marc Bureau et madame Thérèse Cyr à participer à une activité organisée par l'Association Québécoise pour l'Avancement des Nations Unies qui aura lieu le 2 avril 2005 à Gatineau.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de l'Association Québécoise pour l'Avancement des Nations Unies, à l'attention de monsieur Émilio Bazile, 311, avenue McArthur, bureau 303, Ottawa, Ontario, K1L 8M3, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	25 \$	Thérèse Cyr – des Riverains subventions
11405-972	25 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-399

**SUBVENTION DE 220 \$ - L'ASSOCIATION POUR L'INTÉGRATION
COMMUNAUTAIRE DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 220 \$ à l'ordre de l'Association pour l'intégration communautaire de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Stéphane Viau, 10, rue Noël, bureau 107, Gatineau, Québec, J8Z 3G5, à titre de subvention pour les activités de l'année en cours.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	110 \$	Pierre Phillion – de Saint-Raymond/Vanier subventions
11406-972	110 \$	Louise Poirier – de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-400

SUBVENTION DE 550 \$ - ADOJEUNE INC. - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 550 \$ à l'ordre de Adojeune inc., à l'attention de madame Nicole Simard, 22, rue d'Auvergne, Gatineau, Québec, J8T 6J8, à titre de subvention pour supporter le projet de Josianne Gosselin-Dubois qui va représenter le Canada au Sommet des futurs leaders mondiaux qui se tiendra à la Maison Blanche à Washington.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	250 \$	Yves Ducharme - maire subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11410-972	50 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11408-972	100 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion – de Saint-Raymond/Vanier subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau – de Wright - Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-401 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - LE CENTRE DE DÉPANNAGE ALIMENTAIRE DE BUCKINGHAM - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du Centre de dépannage alimentaire de Buckingham, à l'attention de madame Lynn Sweet, 549, avenue de Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2H2, à titre de subvention pour les besoins alimentaires du Centre de dépannage.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	275 \$	Yves Ducharme - maire subventions
11417-972	500 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11410-972	25 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion - de Saint-Raymond/Vanier subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau – de Wright - Parc-de-la-Montagne subventions
11403-972	50 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11401-972	25 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-402 **SUBVENTION DE 250 \$ - LES JOYEUX COPAINS - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT - PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre des Joyeux Copains, à l'attention de madame Marielle Groulx, 128, rue Fontaine, Gatineau, Québec, J8Y 2C5, à titre de subvention pour les activités du club.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	250 \$	Marc Bureau – de Wright - Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-403

SUBVENTION DE 250 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB DE TOURAINE, CONSEIL 6006 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb de Touraine, conseil 6006, à l'attention de monsieur Daniel Fournier, 1, chemin des Érables, Gatineau, Québec, J8V 1C1, à titre de subvention pour leurs obligations communautaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11409-972	250 \$	Simon Racine – de Limbour subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-404

SUBVENTION DE 400 \$ - PAROISSE ST-RENÉ-GOUPIL, UNITÉ PASTORALE DE LA VIGNE - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de la Paroisse St-René-Goupil, Unité pastorale de la Vigne, à l'attention de madame Francine Dagenais, 400, rue Raymond, Gatineau, Québec, J8P 5H4, à titre de subvention pour l'organisation d'un souper familial qui aura lieu le 6 mai 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	50 \$	Yvon Boucher – de la Rivière-Blanche subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins – du Lac-Beauchamp subventions
11413-972	200 \$	Richard Côté – de Bellevue subventions
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva – du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-405

SUBVENTION DE 200 \$ - SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES - SECTION DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Société canadienne de la sclérose en plaques – Section de l'Outaouais, 10, rue Noël, bureau 109, Gatineau, Québec, J8Z 3G5, à titre de subvention pour la marche de l'eSPoir qui aura lieu le 24 avril 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	25 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-parc subventions
11401-972	25 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11417-972	25 \$	Jocelyne Houle – de Buckingham subventions
11412-972	25 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11410-972	25 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11405-972	25 \$	Marc Bureau – de Wright - Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-406 **SUBVENTION DE 650 \$ - CORPORATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINT-GÉRARD - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE – YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 650 \$ à l'ordre de la Corporation du centre communautaire Saint-Gérard, à l'attention de monsieur Serge Mongeon, 1259, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1J2, à titre de subvention pour l'achat d'équipements et l'entretien des patinoires des parcs Saint-Gérard et Martin-Larouche.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	650 \$	Yvon Boucher – de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-407 **PERMANENCE DE MADAME HÉLÈNE BEAUDIN AU POSTE DE COMMIS SPÉCIALISÉ / ENQUÊTES AU SERVICE DE POLICE, DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

CONSIDÉRANT QUE madame Hélène Beaudin a été promue à l'essai pour une période de trois mois, par la résolution numéro CE-2004-1910, adoptée par le comité exécutif le 15 décembre 2004;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière est entrée en fonction le 16 décembre 2004 et a complété sa période d'essai de trois mois à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame Hélène Beaudin au poste de commis spécialisé / enquêtes au Service de police, division des enquêtes criminelles, Module de la protection des personnes et des biens et ce, à compter du 16 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-408

PERMANENCE DE MONSIEUR PATRICK BEAUPRÉ AU POSTE DE COORDONNATEUR D'ACTIVITÉS AU CENTRE DE SERVICES D'AYLMER, SECTEUR DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Patrick Beaupré a été promu à l'essai pour une période de trois mois, par la résolution numéro CE-2004-1740, adoptée par le comité exécutif le 24 novembre 2004;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier est entré en fonction le 25 novembre 2004 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur Patrick Beaupré au poste de coordonnateur d'activités au Centre de services d'Aylmer, secteur des loisirs, des sports et de la vie communautaire et ce, rétroactivement au 25 février 2005.

Adoptée

CE-2005-409

PERMANENCE DE MADAME JOSEE GAREAU AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF / SOUTIEN AU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, DIVISION ANIMATION CULTURELLE, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE madame Josée Gareau a été mutée à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2004-1316, adoptée par le comité exécutif le 25 août 2004;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière est entrée en fonction le 13 septembre 2004 et a complété sa période d'essai de six mois à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame Josée Gareau au poste de commis administratif / soutien au Service des arts, de la culture et des lettres, division animation culturelle, Module de la culture et des loisirs et ce, à compter du 13 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-410

PERMANENCE DE MONSIEUR JOËL BERGEVIN AU POSTE DE COORDONNATEUR D'ACTIVITÉS AU CENTRE DE SERVICES DE HULL, SECTEUR DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Joël Bergevin a été engagé à l'essai pour une période de trois mois, par la résolution numéro CE-2004-1738, adoptée par le comité exécutif le 24 novembre 2004;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier est entré en fonction le 13 décembre 2004 et a complété sa période d'essai de trois mois le 13 mars 2005 à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur Joël Bergevin au poste de coordonnateur d'activités au Centre de services de Hull, secteur des loisirs, des sports et de la vie communautaire et ce, à compter du 13 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-411

PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME CLAIRE LABELLE-SAUVÉ AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF / ADMINISTRATION AU MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS, DIVISION STATIONNEMENT, BRIGADE SCOLAIRE ADULTE ET CONTRÔLE ANIMALIER

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif / administration au Module de la protection des personnes et des biens, division stationnement, brigade scolaire adulte et contrôle animalier (poste numéro 319 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de madame Claire Labelle-Sauvé au poste de commis administratif / administration au Module de la protection des personnes et des biens, division stationnement, brigade scolaire adulte et contrôle animalier.

Madame Claire Labelle-Sauvé est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Claire Labelle-Sauvé sera celui de la classe 04, 6^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-35500-112 – Stationnements – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-412

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE DEUX TECHNICIENS AU SERVICE D'INGÉNIERIE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT la charge de travail au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement, la direction de ce Service demande à ce que la prolongation de l'engagement temporaire de deux techniciens soit acceptée;

CONSIDÉRANT QUE la dépense attribuée au salaire de ces employés temporaires atteindra la limite de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire de deux techniciens au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement et ce, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-50008-001-48427	92 000 \$	Siad honoraires professionnels // Ing 03 40 Siad

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-413

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME ISABELLE DESFOSSÉS AU POSTE D'AGENT DE COMMUNICATION AU SERVICE DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent de communication au Service des communications (poste numéro 27 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Isabelle Desfossés au poste d'agent de communication au Service des communications.

Madame Isabelle Desfossés est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Isabelle Desfossés sera celui de la classe 09, 3^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19510-112 – Communications – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-414

RETRAITE DE MONSIEUR MICHEL LEFEBVRE, AGENT ANALYSTE AU SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS, À COMPTER DU 1^{ER} MAI 2005

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Lefebvre, agent analyste au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens, a confirmé qu'il prendra sa retraite le 1^{er} mai 2005;

CONSIDÉRANT QUE cet employé aura complété 29 ans et dix mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Michel Lefebvre les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1^{er} mai 2005 et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

De plus, ce comité autorise M. Lefebvre à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du Service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Lefebvre leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-415

MANDATER LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES - RÉSILIATION DU BAIL DU 199, RUE MONTCALM - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT - PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU

CONSIDÉRANT QUE le locataire du 199, rue Montcalm, 314269-8 Canada inc., est en défaut de ses obligations en vertu du bail des lieux;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que la Ville de Gatineau agisse dans les meilleurs délais pour protéger ses intérêts et récupérer les sommes dues :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de résilier le bail intervenu le 8 janvier 1996 et le renouvellement du bail intervenu le 19 décembre 2000 entre la Ville et 314269-8 Canada inc. relativement à la location du 199, rue Montcalm.

Le Service des affaires juridiques est autorisé à transmettre un avis au locataire l'enjoignant à quitter les lieux dans les 30 jours de la réception de l'avis.

Le Service des affaires juridiques est autorisé à intenter les recours jugés nécessaires pour préserver tous les droits de la Ville.

Adoptée

CE-2005-416*

CONTRIBUTION MUNICIPALE - PROGRAMME ACCÈS LOGIS PROJET DE 18 LOGEMENTS SUR LA RUE CURÉ-ANDRÉ PRESSEAUULT - 290 000 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - PAUL MORIN

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Logemen'occupe a soumis à la Commission permanente sur l'habitation une demande de contribution financière pour un projet de construction de 18 logements sociaux;

CONSIDÉRANT QUE cette Commission recommande au comité de supporter financièrement ce projet soumis à la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme Accès Logis parce qu'il répond aux critères de sélection de projets établis par cette dernière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'octroyer à l'organisme Logemen'occupe une contribution municipale de 290 000 \$ dont 143 000 \$ pour la valeur du terrain pour la construction de 18 logements sociaux sur la rue Curé-André Presseault, le tout conformément aux informations dans le dossier soumis à la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme Accès Logis.

Sur réception d'une preuve de l'engagement définitif de la Société d'habitation du Québec pour ce projet, le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 147 000 \$ à Logemen'occupe, à l'attention de monsieur François Roy, 95, rue Lois, Gatineau, Québec, J8Y 3R5, sur présentation des pièces justificatives préparées par le Module de l'aménagement et du développement du territoire.

De plus, ce comité recommande au conseil de s'engager envers la Société d'habitation du Québec à défrayer pour une période de cinq ans, la totalité des 18 suppléments au loyer prévu dans ce projet.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années subséquentes correspondant à 10 % du coût du supplément au loyer au poste budgétaire 02-52100-962 - Office municipal d'habitation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
52200-972	143 000 \$	Logement social subventions
63210-972	147 000 \$	Subv. R-67 et R-107 P.A.L. et P.L.A. volet social subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-417

PARTICIPATION DE MESSIEURS AURÈLE DESJARDINS ET PAUL MORIN AU 27^e CONGRÈS ANNUEL SUR LES CENTRES-VILLES DU QUÉBEC - CENTRE DES CONGRÈS DE TROIS-RIVIÈRES - 20 AU 22 AVRIL 2005 - 2 200 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs Aurèle Desjardins et Paul Morin à participer au 27^e congrès annuel sur les centres-villes du Québec qui aura lieu du 20 au 22 avril 2005 au Centre des congrès de Trois-Rivières.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 308,98 \$ à l'ordre du Regroupement des centres-villes et des artères commerciales, 1026, rue Saint-Jean, bureau 300, Québec, Québec, G1R 1R7, pour les frais d'inscription, incluant les frais d'hôtellerie et de repas.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30023	1 100 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30020	1 100 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-418

SUBVENTION DE 50 \$ - ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND/VANIER - PIERRE PHILION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de l'Académie des retraités de l'Outaouais, à l'attention de monsieur François Roussel, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3, à titre de subvention pour le 10^e tournoi de golf annuel.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	50 \$	Pierre Philion – de Saint-Raymond/Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-419 **SUBVENTION DE 300 \$ - GROUPE COMMUNAUTAIRE DESCHÊNES - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Groupe communautaire Deschênes, à l'attention de madame Suzanne Lloyd, 25, rue St-Médard, Gatineau, Québec, J9H 1Z4, à titre de subvention.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11403-972	100 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11402-972	100 \$	R. Alain Labonté - de Lucerne subventions
11401-972	100 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-420 **PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS - PRÊT DE PERSONNEL TEMPORAIRE D'UN EMPLOYÉ CADRE DE LA COUR MUNICIPALE - SERVICES JURIDIQUES**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et trésorier de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a soumis à la Ville de Gatineau une demande de prêt de personnel temporaire afin d'agir à titre de greffier de la Cour municipale;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais souhaiterait pouvoir bénéficier des services temporaires de Me Marc Gohier actuellement chef de section et greffier adjoint – perception et administration à la Cour municipale de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la direction des Services juridiques a analysé l'impact opérationnel et administratif de ce prêt de service;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente est intervenu avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais quant aux modalités compensatoires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le protocole d'entente intervenu entre la MRC des Collines-de-l'Outaouais et la Ville de Gatineau.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2005-421* **RÈGLEMENT HORS COUR - COMPAGNIE D'ASSURANCES CANADIAN SURETY c. VILLE DE HULL - REFOULEMENTS D'ÉGOUTS DU 8 AOÛT 1996**

CONSIDÉRANT QU'en date du 10 février 1997, suite à des refolements d'égouts survenu le 8 août 1996, la compagnie d'assurances Canadian Surety intentait une poursuite contre la Ville de Hull pour des dommages qui auraient été occasionnés aux biens de leurs assurés pour les résidences suivantes : le 246, boulevard Riel, le 39, rue Gamelin, le 4, rue Latour, le 239, boulevard Gamelin, le 45, rue Des Chênes, le 40, rue Fréchette et le 55, rue Millar;

CONSIDÉRANT QUE leur poursuite s'élevait à 74 277,43 \$;

CONSIDÉRANT QUE la partie demanderesse accepterait le règlement pour une somme de 7 825,42 \$ en capital, intérêt, indemnité additionnelle et 1 500 \$ en frais;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est fait sans aucune admission de responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville d'accepter le présent règlement hors Cour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le règlement du présent litige pour une somme de 9 325,42 \$ en capital, intérêt, indemnité additionnelle et frais.

Le Service des affaires juridiques est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors Cour.

Le trésorier est autorisé à puiser à même le fonds d'auto-assurance de l'ex-Ville de Hull la somme de 9 325,42 \$ pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19112-991	9 325,42 \$	Auto-assurance ex-Hull dommages-intérêts

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13330	9 325,42 \$		Affectation fonds d'auto-assurance // Dommages-intérêts
19112-991		9 325,42 \$	Auto-assurance ex-Hull // Dommages-intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-422*

RÈGLEMENT HORS COUR - LÉGION ROYALE CANADIENNE, FILIALE DE HULL c. VILLE DE HULL - INFILTRATION D'EAU SURVENU AU 135, RUE EDDY - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QU'en date du 30 octobre 1994, la Légion Royale Canadienne filiale de Hull intentait une poursuite contre la Ville de Hull pour des dommages qui auraient été occasionnés à l'immeuble situé au 135, rue Eddy, le tout suite à un bris d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite s'élevait à 39 737 \$ en capital plus intérêts, indemnité additionnelle et frais;

CONSIDÉRANT QUE la partie demanderesse accepterait le règlement pour une somme de 5 797,60 \$ en capital, intérêts, indemnité additionnelle et 1 154,92 \$ en frais;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est fait sans aucune admission de responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville d'accepter le présent règlement hors Cour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le règlement du présent litige pour une somme de 5 797,60 \$ en capital, intérêts, indemnité additionnelle et 1 154,92 \$ en frais.

Le Service des affaires juridiques est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors Cour.

Le trésorier est autorisé à puiser à même le fonds d'auto-assurance de l'ex-Ville de Hull la somme de 6 952,52 \$ pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19112-991	6 952,52 \$	Auto-assurance ex-Hull dommages-intérêts

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13330	6 952,52		Affectation fonds d'auto-assurance // Dommages-intérêts
19112-991		6 952,52 \$	Auto-assurance ex-Hull // Dommages-intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-423

MANDAT AU CONSEILLER JURIDIQUE - IMMEUBLE SITUÉ AU 508, RUE NOBERT, APPARTEMENT 3 - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT l'obligation pour le propriétaire de l'immeuble situé au 508, rue Nobert de nettoyer son logement afin d'enlever ses déchets combustibles, qui en raison de leur quantité et/ou emplacement présentent un risque d'incendie anormal tel que prévu au règlement numéro 430-86 relatif à la prévention des incendies;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire, a reçu l'ordre par le lieutenant inspecteur-enquêteur du Service de sécurité incendie, Michel Pilote, le 24 février et le 4 mars 2005;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire n'a pas obtempéré à l'ordre reçu dans le délai imparti;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de soumettre le dossier aux procureurs de la Ville pour qu'ils entreprennent tous les recours jugés nécessaires afin de rendre le logement sécuritaire et salubre :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate les procureurs de la Ville afin de représenter celle-ci en vue d'obtenir une injonction de la Cour supérieure pour obliger le propriétaire de l'immeuble situé au 508, rue Nobert à nettoyer son logement pour le rendre sécuritaire et salubre et, à défaut par le propriétaire de se conformer au délai imparti par la Cour, d'autoriser la Ville à faire le nettoyage aux frais du propriétaire.

Adoptée

M^e YVES DUCHARME
 Maire et président
 Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
 Greffier et secrétaire
 Comité exécutif